

DIRECTION DE LA PAIX, DE LA DÉMOCRATIE
ET DES DROITS DE L'HOMME

LES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE

Vigies, leviers, viviers
de la démocratie

**Produit par la Direction de la paix de la démocratie
et des droits de l'Homme**

Directeur : Christophe GUILHOU

Sous-directeurs : Martine ANSTETT et Georges NAKSE-NGUEFANG

Coordination des réseaux institutionnels de la Francophonie : Caroline NOKERMAN

SOMMAIRE

Introduction	3
Repères chronologiques.....	5
Les quinze réseaux institutionnels de la Francophonie créés depuis 1985	6
Portrait des quinze réseaux institutionnels de la Francophonie	7
Activités des réseaux institutionnels de la Francophonie	25
Contribuer à la consolidation de l'État de droit	27
■ Encourager la gouvernance démocratique et une vie politique apaisée	
■ Accompagner le développement du droit et de la justice	
■ Soutenir la liberté d'expression, le pluralisme et la régulation des médias	
Contribuer à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes	29
Contribuer à la promotion des droits de l'Homme et de la culture démocratique	31
■ L'appui aux institutions nationales des droits de l'Homme	
■ Le renforcement des institutions de l'État de droit	
Contribuer à la consolidation de la paix	33
■ Contribution des réseaux institutionnels au renforcement des capacités des institutions des pays en situation de transition	
■ Contribution à la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité	
Charte de partenariat entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie	37

INTRODUCTION

L'histoire de la Francophonie institutionnelle est marquée par la volonté d'instaurer une coopération reposant sur le partage de l'usage de la langue française. Ce socle linguistique commun est envisagé comme un vecteur d'échanges, un outil capable d'initier, de favoriser et de soutenir l'enrichissement mutuel de ses membres.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) encourage la mise en place d'espaces de coopération professionnalisée, entre institutions de compétences similaires, privilégiant l'échange d'expériences et de savoir-faire, notamment par la concertation, la formation par les pairs et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs et mutualisés dans les domaines définis par les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006), c'est-à-dire le maintien de la paix, la consolidation de l'État de droit et la promotion des droits de l'Homme. Cette démarche se traduit par la création de réseaux institutionnels.

Reposant sur une culture linguistique et juridique commune, ces réseaux institutionnels présentent la particularité de se situer à un niveau intermédiaire entre la sphère étatique et la société civile. À ce titre, les réseaux institutionnels sont à la fois vigies, leviers et viviers de la démocratie au sein de l'espace francophone.

Vigies

Les différentes institutions nationales qui composent le maillage des réseaux institutionnels francophones bénéficient d'une place de choix pour observer le contexte démocratique et l'État de droit au sein de leur État ou gouvernement membre de la Francophonie. Il s'agit d'institutions de contrôle, de régulation, de médiation, de promotion et de protection des droits de l'Homme dont la nature est d'agir comme garantes de l'État de droit. En contact avec les citoyens et présentes sur le terrain, elles sont souvent leurs interlocutrices et les premières instances à réagir en cas de discriminations ou de violations de leurs droits. À ce titre, elles constituent de véritables observatoires de la démocratie à travers l'ensemble de l'espace francophone.

Leviers

Les réseaux institutionnels de la Francophonie représentent également des forces vives, capables de mettre en œuvre des recommandations et d'agir de façon concertée avec l'OIF dans une sphère institutionnelle à l'intersection entre les sphères citoyenne et politique. En déployant à travers elles des actions en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, la Francophonie dispose d'un levier incomparable en matière de coopération internationale.

Depuis 2012, des actions conjointes sont encouragées entre réseaux institutionnels francophones afin de développer des synergies permettant de porter plus loin encore l'action francophone.

Viviers

Quinze réseaux institutionnels, ce sont, au total, près de 530 institutions membres, regroupant chacune d'importantes compétences et qualités au service de la promotion de la paix, de l'État de droit et des droits de l'Homme.

Cette expertise institutionnelle francophone constitue un réservoir inestimable qui contribue à la spécificité de l'OIF. En tant que viviers de professionnels, les réseaux offrent l'expertise de leurs membres dans des champs d'actions étendus.

Depuis la troisième édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie en 2012 et l'adoption de la Charte de partenariat par l'ensemble des réseaux, ceux-ci ont approfondi leurs actions, se sont élargis à de nouveaux membres, ont initié de nouveaux projets avec, toujours, la détermination de mettre en œuvre les dispositions inscrites dans la Déclaration de Bamako qui consacre la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1989** : Résolutions du II^e Sommet de la Francophonie (Dakar) sur les droits fondamentaux et sur la coopération juridique et judiciaire
- 1995** : Déclaration du Caire et Plan d'action francophone en faveur de la justice, de l'État de droit, des droits et de l'Homme et du développement
- 2000** : Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone
- 2002** : Le Programme d'action de Bamako préconise de « *consolider le travail en réseau ; de systématiser les échanges d'expériences et la concertation ; de mettre en relief et de diffuser les pratiques positives.* »
- 2004** : Le Cadre stratégique décennal de la Francophonie consacre, au titre des quatre missions principales de la Francophonie, la mission de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme
- 2006** : Déclaration de Saint Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine
- 2008** : Déclaration de Paris de la IV^e Conférence des ministres francophones de la justice
- 2008** : 1^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie
- 2010** : Résolution du XIII^e Sommet de la Francophonie (Montreux, Suisse, 23 et 24 octobre), sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption
- 2010** : 2^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie
- 2012** : 3^e édition des Journées des réseaux institutionnels et adoption de la Charte de partenariat
- 2014** : 4^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie

LES 15 RÉSEAUX INSTITUTIONNELS DE LA FRANCOPHONIE CRÉÉS DEPUIS 1985

- Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune – CIB
- Association du Notariat francophone – ANF
- Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l’usage du français – AISCCUF
- Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l’usage du français – ACCPUF
- Association africaine des Hautes Juridictions francophones – AAHJF
- Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie – AOMF
- Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l’usage du français – AHJUCAF
- Association francophone des Commissions nationales des droits de l’Homme – AFCNDH
- Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie – UCESIF
- Réseau francophone des Régulateurs des médias – REFRAM
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles – AFAPDP
- Réseau francophone de diffusion du droit – RF2D
- Réseau international francophone de formation policière – FRANCOPOL
- Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones – AIPPF
- Réseau des compétences électorales francophones – RECEF

PORTRAIT DES QUINZE RÉSEAUX
INSTITUTIONNELS
DE LA FRANCOPHONIE



La Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB)

Principaux objectifs statutaires

- Développer la solidarité entre les barreaux adhérents dans le respect de leur indépendance
- Défendre l'indépendance des ordres d'avocats, associations d'avocats, membres ou non de l'association, et plus particulièrement des droits de la défense partout où une telle nécessité peut se faire sentir
- Aider à l'harmonisation des règles d'exercice professionnel et de la déontologie au sein des Barreaux membres pour permettre leur compatibilité

Projets de coopération

- Colloque en Guinée sur la sécurité juridique et la protection en matière judiciaire (octobre 2014)
- Congrès à Dakar (décembre 2014)

Membres : 89

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 1

Date de création : 1985

Site Internet : www.cib-avocats.org



L'Association du Notariat francophone (ANF)

Principaux objectifs statutaires

- Développer les liens entre les notaires francophones et les divers notariats d'expression française, afin de faciliter la coopération transfrontalière
- Mettre en commun les moyens matériels et humains à travers la réalisation de projets d'intérêt commun et échanger les expériences
- Susciter la tenue, à intervalles réguliers, d'assises du notariat francophone

Projets de coopération

- Université du notariat d'Afrique (Abidjan, 2014)
- Préparation d'un projet de loi sur le Titre Sécurisé Simplifié (TSS) avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Publication de l'ouvrage *Les enfants fantômes* sur l'état civil des enfants dans les pays en développement, (Éd. Albin Michel)
- Création du diplôme de juriste « Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) », Master 2 avec les universités Paris 2 et Paris 13

Membres : 26 institutionnels (pays membres), 80 individuels (notaires membres)

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 0

Date de création : 1992

Site Internet : www.notariat.francophone.org



L'Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser l'approfondissement de l'État de droit par un développement des institutions de contrôle effectif des finances publiques

Projets de coopération

- Assemblée générale de l'AISCCUF et vingt ans de l'Association (27 et 28 octobre 2014)
- Appui aux démarches d'autonomisation des institutions supérieures de contrôle (ISC) qui n'ont pas encore été transformées en cours des comptes autonomes
- Appui à la soumission d'appel à projets d'assistance technique de certaines ISC aux bailleurs internationaux de l'*International Organisation of Supreme Audit Institutions* (INTOSAI), en coopération avec l'Initiative de développement d'INTOSAI (IDI)

Membres : 45 dont 7 observateurs

Nouveau(x) membre (s) depuis 2012 : 0

Date de création : 1994

Site Internet : www.aisccuf.org



L'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser l'approfondissement de l'État de droit par un développement des relations entre les institutions qui, dans leurs attributions, ont la compétence de régler en dernier ressort avec l'autorité de chose jugée, les litiges de conformité à la constitution

Projets de coopération

- 7^e Conférence des chefs d'institution sur le thème « Les relations entre les cours constitutionnelles et les médias » (Ottawa, avril 2014)
- Soutien aux cours en formation et en équipement
- 7^e Congrès triennal de l'ACCPUF (Lausanne, juin 2015)

Membres : 48 dont 3 observateurs

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 0

Date de création : 1997

Site Internet : www.accpuf.org



L'Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AA-HJF)

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser la coopération, l'entraide, les échanges d'idées et d'expériences sur les questions soumises à ces juridictions ou intéressant leur organisation et leur fonctionnement
- Promouvoir le rôle des hautes juridictions dans l'uniformisation du droit au sein des États membres
- Contribuer plus efficacement au renforcement du droit et de la sécurité juridique et judiciaire en Afrique en vue de la promotion et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit

Projets de coopération

- Organisation d'un colloque international sur la problématique du contrôle de constitutionnalité des décisions judiciaires par les juridictions constitutionnelles
- Organisation du colloque « Protéger l'enfant des violences et défaillances institutionnelles » sur la protection des droits de l'enfant en partenariat avec l'OIF dans le cadre du suivi de l'activité de septembre 2013
- Mobilisation des partenaires pour le financement de la poursuite de la mise en œuvre du plan de formation de l'AA-HJF

Membres : 35

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 3

Date de création : 1998

Site Internet : www.aahjf.org



L'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)

Principaux objectifs statutaires

- Promouvoir la connaissance du rôle de l'ombudsman et du médiateur dans la Francophonie
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'échanges d'informations et d'expériences entre ses membres
- Favoriser la formation du personnel des bureaux d'ombudsmans et de médiateurs membres de l'Association
- Encourager et soutenir l'étude et la recherche sur la fonction d'ombudsman et de médiateur

Projets de coopération

- Accompagnement des institutions membres dans leur développement professionnel par la formation et le partage efficace des bonnes pratiques : formations bi-annuelles organisées au Centre de formation et d'échange en médiation de Rabat et projets d'accompagnement d'institutions membres
- Renforcement des institutions au sein de leurs États respectifs : création d'un comité des enjeux juridiques et plan d'action (respect de la diversité religieuse, de la neutralité et la prévention des conflits)
- Élargissement et positionnement en Afrique, Moyen-Orient, Europe de l'Est et Asie: recrutement d'institutions, collaboration avec d'autres associations d'ombudsmans
- Consolidation de l'action en faveur des enfants : création du Comité sur les droits de l'enfant, mise en œuvre de sa programmation et développement d'un site Internet dédié
- Intensification de la communication interne et externe : conseil aux institutions membres en matière de communication

Membres : 52

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 2

Date de création : 1998

Site Internet : www.aomf-ombudsmans-francophonie.org



L'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser l'entraide, la solidarité, la coopération, les échanges d'idées et d'expériences entre les institutions judiciaires membres sur les questions relevant de leur compétence ou intéressant leur organisation et leur fonctionnement
- Promouvoir le rôle des hautes juridictions dans la consolidation de l'État de droit, le renforcement de la sécurité juridique, la régulation des décisions judiciaires et l'harmonisation du droit au sein des États membres

Projets de coopération

- Organisation d'un colloque sur « Justice et État de droit » (Dakar, 17 - 18 novembre 2014)
Colloque à N'Djamena (Tchad) 2015
- Entente de partenariat avec l'Université d'Ottawa sur le thème « État et cultures juridiques autochtones : un droit en quête de légitimité »

Membres : 48

Nouveaux(x) membre(s) depuis 2012 : 0

Date de création : 2001

Site Internet : www.ahjucaf.org



L'Association francophone des Commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (AFCNDH)

Principaux objectifs statutaires

- Valoriser et renforcer le rôle des commissions nationales en vue de contribuer à la protection, au respect et à la mise en œuvre effective des droits de l'Homme dans l'espace francophone
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'échanges d'informations et d'expériences entre ses membres
- Permettre à ses membres de se concerter et d'harmoniser leurs vues sur les problèmes d'intérêt commun relevant des droits de l'Homme
- Soutenir les commissions nationales membres, contribuer à leur développement, et favoriser la création de nouvelles Commissions ainsi que la formation des membres et du personnel des commissions nationales
- Recueillir, conserver et diffuser des informations et des travaux sur les commissions et autres Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme ; encourager et soutenir l'étude et la recherche sur ces Institutions

Projets de coopération

- Congrès thématiques et travaux sur la responsabilité sociale des entreprises, la lutte contre la torture et les droits de l'enfant
- Programme de renforcement des Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH)

Membres : 34

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 2

Date de création : 2002

Site Internet : www.afcndh.org



L'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF)

Principaux objectifs statutaires

- Contribuer à l'amélioration du fonctionnement de ses membres, au renforcement de leurs capacités et à l'extension de leur compétence
- Créer ou renforcer les conditions d'une implication effective des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires dans les processus de développement et de concertation nationaux, régionaux et internationaux
- Promouvoir le concept général des Conseils économiques et sociaux et susciter la création d'institutions semblables ou similaires dans tous les pays membres de la Francophonie
- Œuvrer au rapprochement entre les pays francophones pour la constitution d'entités économiques, sociales et culturelles cohérentes et viables, afin de favoriser la concertation entre tous les représentants des sociétés civiles des pays membres

Projets de coopération

- Poursuite de la campagne de vulgarisation de la Charte sociale et amorce du débat sur la protection sociale minimale entre les membres de l'UCESIF lors d'un colloque (Niamey, novembre 2014)
- Organisation du colloque international « Une politique migratoire globale et commune : une précieuse contribution aux développements européens » (Athènes, 30 juin 2014)
- Organisation du colloque « Échange d'expériences sur les politiques visant à créer des socles de protection sociale » (Niamey, septembre 2014)
- Organisation de sessions de formations pour le personnel d'encadrement des conseils économiques et sociaux membres de l'UCESIF (Paris, 19-23 mai 2014)

Membres : 20

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 0

Date de création : 2004

Site internet : www.ucesif.org



Le Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM)

Principaux objectifs statutaires

- Promouvoir la diversité culturelle et le pluralisme des médias dans le cadre d'un renforcement de l'État de droit et de la démocratie dans l'espace francophone
- Garantir la liberté d'expression, la liberté d'information et l'ensemble des libertés et droits fondamentaux inscrits dans le Pacte des Nations unies sur les libertés civiles et politiques ainsi que la protection des mineurs et des personnes vulnérables
- Établir et renforcer la solidarité et les échanges entre les membres
- Contribuer aux efforts de formation et de coopération entre les membres

Projets de coopération

- Protection de l'enfance
- Traitement des plaintes
- Médias de service public
- Mise en place du site internet RF2D

Membres : 29

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 1

Date de création : 2007

Site Internet : www.refram.org



L'Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

Principaux objectifs statutaires

- Contribuer à accroître l'efficacité de ses membres dans la promotion et la protection des données personnelles par la mise en œuvre de programmes de coopération entre eux reposant sur des activités de formation, de stages pratiques, d'échanges d'information et d'études permettant la mise en commun d'expertises et d'expériences
- Encourager l'étude et la recherche sur des questions et pratiques relatives à la protection des données personnelles et partager les résultats de cette recherche entre les autorités
- Constituer un forum de réflexion, un pôle d'expertise et d'échange d'expériences servant d'appui à l'adoption de textes législatifs nationaux ou d'instruments internationaux en matière de protection des données personnelles
- Recueillir, conserver et diffuser des informations relatives aux autorités de protection des données personnelles et à leurs travaux ainsi que contribuer au réseau d'information et de concertation dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'observation et d'évaluation permanentes prévu par le chapitre V de la Déclaration de Bamako

Projets de coopération

- Organisation d'une Conférence francophone sur la protection des données personnelles (Ouagadougou, septembre 2014)
- Mise en œuvre et promotion du protocole de coopération et de la résolution sur l'encadrement des transferts internationaux des données personnelles
- Mise en œuvre de la résolution sur l'éducation au numérique
- Formation par visioconférence des jeunes Autorités de protection des données personnelles
- Renforcement de la place des représentants et prises de positions francophones dans les réunions internationales

Membres : 16

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 1

Date de création : 2007

Site internet : www.afapdp.org



Le Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D)

Principaux objectifs statutaires

- Donner à ses membres un cadre de concertation et d'échanges leur permettant d'harmoniser leurs vues sur les problèmes d'intérêt commun relatifs à la diffusion du droit
- Œuvrer à la création des structures appropriées de gestion et de diffusion du droit dans les États francophones où elles n'existent pas encore
- Contribuer au renforcement des capacités des structures existantes dans les différents États

Projets de coopération

- Équipement des structures membres
- Formation des personnels des structures membres

Membres : 12

Nouveau(x) membre(s) depuis 2012 : 2

Date de création : 2007

Site Internet : www.rf2d.org



Le Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL)

Principaux objectifs statutaires

- Favoriser la mise en commun des meilleures pratiques, des recherches et des réflexions en rapport avec la formation et l'expertise policière
- Créer un lieu d'échange et de collaboration entre les services de police et écoles de police de langue française, œuvrant dans le domaine de la formation policière et dans les domaines associés
- Partager le savoir des acteurs dans le domaine de la formation policière et stimuler les réflexions portant sur les nouveaux défis et sur l'actualisation des besoins en formation

Projets de coopération

- Séminaire sur l'action policière face à la violence faite aux femmes (Burkina Faso, automne 2014)
- Séminaire sur « Cyber sécurité et cybercriminalité » (Cameroun, octobre 2014)
- 4^e Colloque international sur la cybercriminalité (Canada, avril 2015)
- 4^e Congrès international sur le maintien de l'ordre (Suisse, octobre 2015)

Membres : 43

Nouveau (x) membre(s) depuis 2012 : 6

Date de création : 2008

Site Internet : www.francopol.org



L'Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF)

Principaux objectifs statutaires

- Développer la solidarité, la coopération, les échanges d'idées, de savoirs et d'expériences entre procureurs et poursuivants francophones
- Favoriser une meilleure connaissance réciproque des systèmes de poursuites et du cadre juridique utilisés par les procureurs et poursuivants
- Favoriser le renforcement des principes fondamentaux définis à l'échelle internationale ainsi que l'amélioration du fonctionnement des institutions judiciaires
- Favoriser la présence francophone dans les conférences et réunions internationales des procureurs et poursuivants

Projets de coopération

- Conférence sous-régionale pour évaluer les avancées des recommandations dégagées lors de la première Conférence
- Collaboration avec la Cour pénale internationale (CPI) en vue du développement d'initiatives en faveur de la formation des procureurs nationaux en matière de justice pénale internationale
- Enrichissement et actualisation du site francophone, notamment par les décisions de la CPI

Membres : 15

Nouveau (x) membre(s) depuis 2012 : 4

Date de création : 2009

Site internet : www.aippf.org



Le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)

Principaux objectifs statutaires

- Soutenir ses membres, contribuer à leur professionnalisation et à leur développement et les accompagner dans la mise en place d'institutions électorales pérennes, neutres, autonomes et indépendantes
- Promouvoir la pleine participation des citoyennes et des citoyens aux scrutins et favoriser des scrutins libres, fiables et transparents
- Encourager la recherche relative aux élections
- Établir et approfondir des partenariats avec toute institution ayant des fins compatibles avec celles du RECEF
- Réfléchir aux nouveaux enjeux électoraux et aider les membres à y faire face

Projets de coopération

- Rédaction et publication d'un rapport sur la consolidation et la professionnalisation des organismes de gestion des élections
- Manuel sur la biométrie
- Séminaire de formation et d'échanges des pratiques positives en matière électorale (Conakry, 2014)
- 3^e Assemblée générale et séminaire électoral 2015
- 4^e Assemblée générale et séminaire électoral 2016

Membres : 18

Nouveau (x) membre(s) depuis 2012 : 7

Date de création : 2011

Site Internet : <http://recef.org>

ACTIVITÉS
DES RÉSEAUX INSTITUTIONNELS
DE LA FRANCOPHONIE

Ce chapitre présente les principales activités menées par les différents réseaux institutionnels avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), entre avril 2012 et avril 2014. Il n'est pas exhaustif tant les projets qui ont été menés sont nombreux et variés.

CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT DE DROIT

L'activité des réseaux institutionnels participe du développement de la capacité d'action des institutions publiques, par l'échange d'expériences et de savoir-faire. Elle confère une dimension nouvelle à la vie des institutions en offrant une tribune qui peut être l'occasion d'évoquer, voire de dénoncer, le non-respect de principes garants de l'exercice impartial de leur mission.

Encourager la gouvernance démocratique et une vie politique apaisée

La Francophonie a soutenu et participé au 6^e Congrès triennal de **l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF)** sur le thème « Le citoyen et la justice constitutionnelle », (Marrakech, Maroc, 2-7 juillet 2012). Dans son message au congrès, Sa Majesté le Roi Mohamed V a rendu hommage à l'ACCPUF pour « *la contribution efficace qu'elle apporte en matière de diffusion de la culture de la suprématie du droit (...), socle sur lequel repose l'État de droit et des institutions, et de la promotion de la justice constitutionnelle, qui incarne au mieux la prééminence de la Constitution* ».

L'OIF a également participé à la Conférence des chefs d'institution de l'ACCPUF sur « Les

Cours constitutionnelles et les médias » à Ottawa (Canada, 27-28 avril 2014).

Les conseils économiques, sociaux et environnementaux (CES) membres de **l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF)** ont produit et adopté une charte sociale, avec le soutien de l'OIF (Rabat, décembre 2012). Ce document innovant offre un dispositif de suivi de l'application des droits et de leur effectivité. Il a fait l'objet d'un lancement officiel au cours d'une cérémonie solennelle qui s'est tenue à Cotonou, le 17 juin 2013.

Accompagner le développement du droit et de la justice

L'OIF a participé à la 2^e Conférence régionale organisée à Maurice par l'Association internationale des procureurs et poursuivants (AIPP), et plus particulièrement au premier atelier francophone sur le thème de « la lutte contre l'impunité », organisé par **l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF)**.

À l'occasion de la 17^e Conférence annuelle de l'AIPP (Bangkok, Thaïlande, 29 octobre - 2 novembre 2012) sur le thème « La criminalité organisée transnationale, son expansion à divers domaines et le rôle du procureur », l'OIF, par le biais de sa Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme a facilité la participation de 10 procureurs de 9 pays africains, afin d'assurer une participation

francophone élargie à ces travaux. Les procureurs francophones ont profité de cette occasion pour poursuivre et approfondir la réflexion sur la lutte contre l'impunité, thème qui avait été abordé à la 2^e Conférence régionale de l'AIPP à Maurice en août 2012. L'OIF a également favorisé la participation de 10 procureurs de 9 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Tchad et Togo) à 18^e Conférence annuelle de l'AIPP (Moscou, Fédération de Russie, 8- 12 septembre 2013) sur le thème « Le procureur et l'application de la règle de droit ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sortie de crise au Mali appuyé par l'OIF, l'AIPPF a organisé à Bamako, en décembre 2013, un séminaire sous régional de haut niveau sur la criminalité transnationale organisée à l'intention des États d'Afrique de l'Ouest.

L'OIF a apporté son soutien financier à deux importantes manifestations de **l'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF)**, s'inscrivant dans le cadre de la formation continue des magistrats dans l'espace francophone, conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris adoptée en février 2008 à l'issue de la IV^e Conférence des ministres francophones de la justice :

- colloque sur « L'exécution des décisions de justice dans l'espace francophone » à Paris, au siège de la Cour de cassation (23 mars 2012) qui a permis de souligner le rôle majeur des réseaux institutionnels francophones et l'importance de la formation des praticiens du droit ;
- un séminaire organisé avec le concours de la Cour de cassation égyptienne au Caire (25-26 mars 2012) sur les stratégies

judiciaires pour simplifier, renforcer et accélérer les procédures devant les hautes juridictions de cassation.

À l'invitation de la Cour de cassation du Liban, l'AHJUCAF a organisé à Beyrouth (Liban, 13 - 17 mars 2013), son IV^e Congrès triennal sur le thème « Une déontologie pour les juges ». Un message du Secrétaire général de la Francophonie y a été lu, réaffirmant notamment la conviction que le droit constitue, pour la communauté francophone, un levier essentiel dans l'affirmation de ses valeurs fondamentales communes.

La Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB) a tenu son 28^e Congrès annuel sur le thème « gouvernance et redevabilité » à Abidjan (Côte d'Ivoire, 18-21 décembre 2013). Les débats ont permis aux participants, spécialistes de haut niveau issus de l'espace francophone, de conclure à la nécessité, pour les dirigeants, de privilégier la transparence et l'éthique à tous les niveaux.

L'OIF a appuyé **l'Association africaine des Hautes Juridictions francophones (AAHJF)** lors de ses 12^e Assises statutaires et d'un colloque international à Cotonou (Bénin, 9-12 juillet 2012) sur le thème « Les systèmes juridiques et judiciaires de l'espace AAHJF face à la problématique de la lutte contre la corruption ». Le caractère protéiforme et omniprésent de la corruption dans les sociétés ainsi que son extension transnationale et internationale. Par ailleurs, la présence des représentants d'autres réseaux institutionnels a incontestablement enrichi les travaux et permis des approches diversifiées, confirmant ainsi l'importance du « maillage » et des échanges inter-réseaux.

À la suite de l'évaluation de son projet diffusion du droit en 2012, l'OIF a soutenu et participé à réunion d'information et de formation, en

marge de l'Assemblée générale du **Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D)**, à Yaoundé (Cameroun, 19-21 mars 2013), pour envisager les modalités de mise en œuvre de la nouvelle stratégie, de la relance et de la mise à jour du site Internet du réseau.

L'Association du Notariat francophone (ANF) a signé, le 21 décembre 2012, à Paris, un accord de partenariat avec l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises pour la publication du Code annoté de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), lancé le 20 novembre 2013, à Paris. L'ANF a également organisé, le 18 décembre 2013, à Paris, un séminaire sur la sécurisation des investissements en Afrique.

Soutenir la liberté d'expression, le pluralisme et la régulation des médias

À la veille de la 35^e réunion de la Plate-forme européenne des instances de régulation (EPRA) et grâce au soutien de l'OIF, les membres du **Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM)** se sont réunis à Portoroz (Slovénie, 29 mai 2012) pour une journée de travail d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Le REFRAM a par ailleurs tenu de nombreux séminaires. Peuvent être cités le Séminaire d'évaluation de l'autorégulation et de la co-régulation au Bénin (19 - 21 juin 2012), ou encore celui sur la transition vers le numérique organisé en partenariat avec l'OIF et l'Union économique et monétaire ouest africaine, à Dakar, (Sénégal, 5-6 novembre 2012).

À l'invitation de l'OIF et du Haut Conseil de la communication du Tchad, Les présidents des instances membres du REFRAM se sont éga-

lement retrouvés à N'Djaména, les 14 et 15 octobre 2013, pour échanger sur le thème « Quelles gouvernances des instances de régulation des médias face aux défis de la démocratie et de la transition numérique ? ». Dans ce cadre, ils ont notamment insisté sur l'importance de l'indépendance des autorités de régulation des médias. L'OIF a rappelé l'engagement pris par tous les chefs d'État et de gouvernement lors du XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa (2012) en faveur de « la liberté de la presse, qui repose sur la pluralité des médias et la libre communication de l'information, de la pensée et des opinions, [et qui] constitue une composante essentielle de la vie démocratique ».

Enfin, l'instance de régulation des médias du Cameroun a pu organiser, avec le soutien de l'OIF, un séminaire régional sur « L'harmonisation des procédures de traitement des plaintes et des réglementations des organes de régulation des médias des pays d'Afrique centrale » à l'intention des présidents des instances membres du REFRAM, les 12 et 13 mai 2014, à Yaoundé.

CONTRIBUER À LA TENUE D'ÉLECTIONS LIBRES, FIA-BLES ET TRANSPARENTES

Les réseaux institutionnels contribuent à la consolidation des acquis démocratiques par les élections. Ainsi, l'OIF a dépêché début février 2012 au Bénin, une mission d'évaluation et d'audit de la liste électorale permanente informatisée (LEPI), composée d'experts du **Réseau des compétences électorales francophones (RECEF)**. Les experts francophones se sont rendus une nouvelle fois au Bénin, du 14 au 20 avril 2012, afin de présenter aux autorités béninoises, ainsi qu'aux acteurs

concernés, leurs observations, conclusions et recommandations et de leur remettre officiellement le rapport.

Projet transversal

L'OIF s'est associée au RECEF, à l'Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) et à l'ANF pour élaborer le *Guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles*, officiellement présenté lors des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie, le 20 et 21 mai 2014, à Paris.

Dans la foulée de la précédente édition des Journées (2012), un groupe de travail sur les registres de l'état civil, les listes électorales et la protection des données personnelles a été mis en place. Deux ans de travail approfondi entre ces trois réseaux et l'OIF ont donné naissance à une publication collective et multidimensionnelle inédite, inscrit dans une approche transversale dont l'enjeu va bien au-delà de la seule matière électorale.

Ce guide pratique expose les règles et les outils destinés aux administrateurs de l'état civil, du registre national des électeurs ou ceux en charge de la protection des données personnelles dans leurs missions respectives. Il permet à l'OIF de contribuer à l'appropriation par les nationaux des mécanismes d'organisation des élections, notamment en ce qui concerne la maîtrise du fichier des électeurs.

La mission d'évaluation a proposé, pour le perfectionnement de la LEPI, la révision du dispositif juridique et technique avec notamment la création d'un organe permanent et impartial chargé de la gestion de la LEPI ainsi que de l'actualisation régulière des données. La mission d'expertise a proposé en outre la mise en place d'un Comité de suivi de la mise en œuvre de ses recommandations, composé des représentants de la classe politique, des organisations de la société civile et de l'administration ainsi que des partenaires.

En marge de l'assemblée générale du RECEF à Libreville en décembre 2012, un séminaire sur l'utilisation de la biométrie dans le domaine des élections a permis de prendre la mesure des enjeux et des défis que doivent relever les organes de gestion des élections (OGE) en la matière. De ces réflexions est né un manuel diffusé en 2013.

À l'occasion de sa 2^e Assemblée générale ordinaire (Bamako, Mali, 21 janvier 2014), le RECEF a tenu en marge des travaux un séminaire sur la consolidation et la professionnalisation des organismes de gestion des élections. ont été identifiés. Le déficit établi concernant les moyens, l'expertise adéquate et les compétences dont les OGE doivent disposer en vue d'une gestion efficace des processus électoraux explique les dysfonctionnements auxquels font face de nombreuses institutions électorales des États membres de la Francophonie.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action 2014, pour lequel l'OIF a apporté sa contribution financière, le RECEF a organisé un séminaire d'imprégnation à l'intention de responsables d'administrations électorales de pays du Sud (Québec, 6-9 avril 2014). Une quinzaine de personnes, en provenance de 7 pays africains (Burundi, Cameroun,

République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali), confrontés à des scrutins majeurs au cours des prochaines années, ont pu renforcer leur savoir-faire, à partir du système électoral québécois.

CONTRIBUER À LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA CULTURE DÉMOCRATIQUE

La Déclaration de Bamako invite à « *développer l'esprit de tolérance et à promouvoir la culture démocratique dans toutes ses dimensions, afin de sensibiliser, par l'éducation et la formation, les responsables publics, l'ensemble des acteurs de la vie politique et tous les citoyens aux exigences éthiques de la démocratie et des droits de l'Homme* ». Dans ce cadre, les réseaux soutiennent la publication de documents d'information et de sensibilisation des citoyens sur le rôle des institutions. Ils apportent également une contribution directe à la mise en œuvre des instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Le 4^e Congrès de l'**Association francophone des Commissions nationales de protection et de promotion des droits de l'Homme (AFCNDH)** s'est tenu à Casablanca, (Maroc, 4-5 octobre 2012), réunissant une cinquantaine de représentants d'institutions francophones autour du thème « Les droits de l'Homme dans les lieux de privation de liberté ».

La Francophonie, en présence de son Secrétaire général Abdou Diouf, a célébré, en partenariat avec l'AFCNDH lors de son 5^e Congrès (Paris, 6-8 novembre 2013), le 20^e

anniversaire des Principes de Paris relatifs au statut et au fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme. Ce congrès a été l'occasion de réaffirmer l'importance pour les gouvernements de soutenir ces institutions afin qu'elles travaillent en toute indépendance, avec les moyens adéquats, pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme dans leur pays respectif.

À la demande des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) francophones, formulée lors de ce même congrès, l'AFCNDH a organisé avec l'OIF et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, un atelier de sensibilisation sur l'Examen périodique universel (EPU) le 11 mars 2014 à Genève. Les représentants de 9 INDH francophones (Côte d'Ivoire, Haïti, Égypte, Maroc, Mali, Tunisie, France, Togo et Burundi) ont pu mieux cerner leurs attributions dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU, et être outillés dans la préparation et la soumission de leur rapport au titre de partie prenante du pays examiné.

L'appui aux institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme

Sur la période 2012-2014, les INDH du Burundi, de France, d'Haïti et de Mauritanie ont obtenu le statut A à l'issue d'un examen par leurs pairs visant à déterminer leur conformité aux Principes de Paris. Parmi elles, la Commission nationale des droits de l'Homme du Burundi et l'Office de protection du citoyen ont bénéficié d'un soutien important de l'OIF et de l'AFCNDH.

L'AFCNDH et l'OIF ont mené de nombreuses missions, tant sur le plan du plaidoyer politique

Projet transversal

L'atelier de sensibilisation des réseaux institutionnels francophones « Protéger l'enfant des violences et défaillances institutionnelles » a été organisé par l'OIF à Paris, le 18 septembre 2013.

Une quarantaine d'experts de dix réseaux institutionnels de la Francophonie et des personnalités, dont la Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ont échangé sur deux thématiques :

- le mineur face à la privation de liberté et, notamment, la problématique du recueil de la parole de l'enfant victime et le rôle des procureurs face aux mineurs ;
- l'enfant face aux dangers des écrans où les nombreux dispositifs de régulation et de contrôle dans l'espace francophone pour protéger les enfants face à l'avènement de la société numérique restent insuffisants.

La journée d'échanges a permis de conclure au besoin de renforcer les dispositifs de formation et de prévention en matière de droits de l'enfant.

Impliqués de longue date dans la défense des droits de l'enfant, les réseaux institutionnels francophones permettent par leur mobilisation continue d'alimenter les actions et réflexions de l'OIF. En tant que partenaires stratégiques, ils apportent une contribution majeure au rayonnement des engagements francophones.

ou du renforcement du cadre législatif (République démocratique du Congo, en février 2012, Gabon en mars et en décembre 2012, Sénégal en juin 2013, Vietnam en octobre 2013, Mali en mars 2014), que sur le plan de l'opérationnalisation des commissions nouvellement créées (en Côte d'Ivoire et aux Comores).

Le renforcement des institutions de l'État de droit

Les institutions concourant à l'État de droit et à une meilleure gouvernance publique par leurs actions en matière de médiation et de contrôle bénéficient d'un soutien de l'OIF. Ainsi, l'OIF poursuit son appui au développement des programmes de formation par les pairs, répondant aux enjeux que constituent les attentes de formation des membres et personnels. Le défi consiste aussi à renforcer les capacités des institutions nouvellement installées dans l'espace francophone.

La période 2012-2014 a enregistré le renforcement de dispositifs francophones de formation :

- deux sessions de formation par an, destinées aux institutions récentes ou fragiles, ont été organisées par **l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF)** à son centre de formation de Rabat ;
- trois sessions de formation, destinées aux administrateurs, responsables financiers ou chargés de la communication ont été déployées par **l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements des pays membres de la Francophonie (UCESIF)** ;

- un cycle régulier de formation pour les cours des comptes et institutions équivalentes a été développé par l'**Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF)**.

Par ailleurs, avec le soutien de l'OIF, le 8^e congrès de l'AOMF s'est tenu à Dakar (Sénégal, 25-28 novembre 2013) sur le thème « Médiation institutionnelle et crises ». Marquant le 15^e anniversaire de l'AOMF, le congrès a souligné l'importante contribution de la médiation au service du renforcement de l'État de droit. Au cours de leurs travaux, les membres se sont penchés sur la protection des droits de l'enfant ; ce thème avait déjà abordé lors du séminaire de Tirana (Albanie, octobre 2012).

Le Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL) a organisé une formation sur la cybercriminalité à Cotonou (Bénin, 4-7 décembre 2012). Soutenu par l'OIF, cet événement avait pour but d'initier des policiers et gendarmes du Bénin aux techniques policières de lutte contre les infractions en ligne qui ne cessent d'augmenter en Afrique. Cette opération a été renouvelée en février 2013 au Burkina Faso, puis en septembre 2013, au Tchad.

L'OIF a également participé aux réunions des instances de FRANCOPOL qui se sont tenues dans le cadre de son congrès organisé à Mons (Belgique, 15-17 octobre 2013). L'Assemblée générale a dressé le bilan des cinq ans d'existence de FRANCOPOL et examiné les orientations stratégiques pour 2013-2017 qui se traduisent en une triple démarche : dynamisation du réseau, pérennisation du réseau et diversification des actions et des partenariats du réseau.

CONTRIBUER À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

La Déclaration de Saint Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006) a souligné l'importance de la mise en œuvre du dispositif de Bamako pour la promotion de la paix au sein de l'espace francophone, dans une démarche tant de prévention structurelle des crises et des conflits, que d'accompagnement des sorties de crise et des transitions.

La contribution des réseaux institutionnels au renforcement des capacités des institutions des pays en situation de transition

Les réseaux institutionnels se présentent comme des lieux d'identification de l'expertise francophone, appelée à être mobilisée au profit des institutions des pays en situation de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix. Ils contribuent de manière significative à la conclusion des accords de paix et à leur mise en œuvre, au renforcement des capacités des institutions de transition, ainsi qu'au soutien technique des élections de sortie de crise et à la mise en place du dispositif légal et constitutionnel pérenne.

Parallèlement, les réseaux mettent à disposition un savoir faire, à travers les bases de jurisprudence et les publications qu'ils produisent. Celles-ci constituent des ressources documentaires et professionnelles utiles pour les institutions de transition.

Le Réseau d'expertise et de formation francophone aux opérations de paix (REFFOP) a été lancé au siège de l'OIF à Paris, le 14 janvier

2014. Le REFFOP est une plate-forme Internet visant à :

- produire une information en français sur l'offre francophone en matière de soutien aux opérations de paix ;
- mettre en réseau les centres et instituts proposant des formations au maintien de la paix en français ;
- favoriser la mobilisation de l'expertise civile francophone dans le cadre des opérations de paix multidimensionnelle.

Cet événement a également été l'occasion de présenter la méthode d'enseignement du français *En Avant*, réalisée en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères français et destinée aux forces de défense et de sécurité non francophones appelées à prendre part aux opérations de maintien de la paix dans un pays ayant en usage la langue française.

Enfin, le *Guide pratique relatif à la candidature aux postes de policiers au sein du Secrétariat des Nations unies et dans les opérations de maintien de la paix* a été présenté. Réalisé conjointement avec FRANCOPOL et la division Police du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, cet ouvrage, destiné aux policiers ou gendarmes ressortissants des États francophones présente de façon détaillée les procédures et les modalités à suivre en vue du recrutement pour les postes de policiers au sein du Secrétariat des Nations unies et dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Le REFFOP, la méthode *En Avant* et le Guide pratique s'inscrivent dans le cadre de la stratégie développée par la Francophonie visant à encourager la participation des États francophones dans les missions de maintien de la paix.

Contribution à la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité

L'OIF mobilise les réseaux en faveur de la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité, en soutenant, en particulier, une réflexion sur l'accompagnement des réformes des secteurs sécuritaires et judiciaires des pays francophones engagés dans un processus de réforme des systèmes de sécurité.

Conscients des dangers que portent en germe les déstabilisations générées par des appareils de défense et de sécurité trop puissants ou insuffisamment contrôlés, les Chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie se sont engagés, par les Déclarations de Québec en 2008 et de Montreux en 2010, à s'impliquer dans les questions relatives à la réforme des systèmes de sécurité (RSS) dans l'espace francophone.

Afin de donner corps à ce mandat, l'OIF a élaboré une doctrine inscrivant la contribution francophone aux processus RSS dans une approche visant en priorité à renforcer la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité, grâce au contrôle exercé sur les forces de défense et de sécurité par les institutions de l'État de droit.

Au sein de certains des 15 réseaux institutionnels de la Francophonie, de solides compétences et expertises peuvent ainsi être mobilisées afin de promouvoir et favoriser :

- le respect des droits de l'Homme par les forces de défense et de sécurité ;
- la réforme du secteur de police ;
- la réforme du secteur de justice ;
- le contrôle parlementaire des systèmes de sécurité ;

- la transparence de la gestion budgétaire des systèmes de sécurité ;
- la supervision des systèmes de sécurité par les médias et la société civile.

Les réseaux institutionnels ont apporté d'importantes contributions à l'ouvrage de l'OIF

intitulé *La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone* .

Ils ont aussi été associés à des programmes de formation ou d'évaluation déployés par l'OIF en vue d'accompagner les processus RSS dans les pays en transition ou sortant de conflits.

CHARTRE DE PARTENARIAT
ENTRE L'OIF ET LES RÉSEAUX
INSTITUTIONNELS
DE LA FRANCOPHONIE

Préambule

Étant rappelés la Charte de la Francophonie ainsi que les textes de référence régissant l'action de la Francophonie en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme et, notamment, la Déclaration de Bamako (novembre 2000), ainsi que la Déclaration de Saint-Boniface (mai 2006) ;

Étant rappelée la Déclaration de Paris adoptée par la IV^e Conférence des Ministres francophones de la Justice (février 2008) ;

Étant rappelée la Résolution sur la Déclaration de Bamako dix ans après son adoption, adoptée par le XIII^e Sommet de la Francophonie, Montreux (octobre 2010) ;

Étant rappelés, d'une part, le partenariat étroit bâti entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à travers Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, et les réseaux institutionnels de la Francophonie pour la réalisation d'objectifs communs et, d'autre part, la spécificité de cette démarche de solidarité, permettant une présence forte sur le terrain, valorisant les échanges de pratiques et d'expériences entre les institutions des pays francophones et participant de la promotion, au quotidien, de la diversité des cultures juridiques ;

Objectifs de la Charte de partenariat

La présente Charte de partenariat vise à :

- mieux affirmer la place des réseaux institutionnels au sein de la Francophonie

institutionnelle, au regard de leur contribution effective à la mise en œuvre des engagements et de la programmation francophones ;

- préciser les modalités de coopération entre l'OIF et les réseaux institutionnels ;
- renforcer la cohérence dans les actions menées et dans la communication des informations entre l'OIF et les réseaux, et entre les réseaux eux-mêmes ;
- élaborer des stratégies ciblées avec les réseaux institutionnels et renforcer ainsi la visibilité de l'action francophone.

Ce partenariat s'inscrit dans la complémentarité des relations que la Francophonie entretient avec la Conférence francophone des OING et le réseau des associations professionnelles francophones mobilisées en faveur de la promotion de la langue française.

Définition des réseaux institutionnels de la Francophonie

Au sens de la présente Charte de partenariat, est reconnu comme réseau institutionnel de la Francophonie, toute organisation régulièrement créée par un acte de droit privé interne qui intéresse, par ses activités, un nombre suffisant d'institutions et d'organismes pour pouvoir valablement représenter l'espace francophone. Les réseaux institutionnels de la Francophonie sont un regroupement volontaire d'institutions et/ou d'organismes francophones de compétences similaires qui agissent sans but lucratif et qui interviennent dans les domaines de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme.

Les réseaux institutionnels de la Francophonie apportent, par leur mobilisation et leur expertise, une contribution aux actions de l'OIF. Ils participent de la promotion des principes et des valeurs qui sous-tendent ces actions ainsi que de l'usage de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique.

Les réseaux institutionnels francophones se caractérisent par leur autonomie et leur indépendance par rapport à l'OIF.

Modalités de coopération et relations entre l'OIF et les réseaux institutionnels de la Francophonie (ci-après « les réseaux »)

L'OIF s'engage à informer les réseaux institutionnels de ses activités et de ses programmes, ainsi que des décisions des instances francophones, et notamment de celles adoptées par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) et par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) conformément aux dispositions de la Déclaration de Bamako, et se tient à la disposition des réseaux pour un dialogue sur le suivi et la portée de ces décisions.

L'OIF transmet régulièrement les communiqués et les résolutions du Conseil permanent de la Francophonie aux bureaux des présidents et des secrétariats généraux des réseaux institutionnels. Elle associe les réseaux institutionnels à l'observation et à l'évaluation permanente des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone (Déclaration de Bamako, chapitre V).

Dans le cadre de la programmation adoptée par les instances francophones, **l'OIF** apporte son soutien aux réseaux institutionnels dans la

mise en œuvre des activités concourant à la réalisation des engagements des États et gouvernements francophones. Conformément aux règles en vigueur à l'OIF, les réseaux institutionnels assurent dans ce cas la visibilité de leur partenariat avec l'OIF en portant, lors de la réalisation de ces activités, la mention « avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie » accompagnée du logo de l'OIF.

L'OIF s'attache à développer des initiatives conjointes aux différents réseaux, en s'appuyant notamment sur les conclusions des réunions périodiques organisées entre les représentants des réseaux institutionnels.

Parallèlement, les réseaux institutionnels informent et associent l'OIF à leurs activités rencontrant les objectifs de la Francophonie, ainsi qu'aux réunions de leurs instances.

Les réseaux, dans leurs domaines de compétences, peuvent porter à la connaissance des instances francophones leurs travaux, observations et propositions sous toute forme appropriée.

Les réseaux peuvent être consultés pour l'identification d'experts ainsi que pour leur contribution et participation aux activités thématiques de la Francophonie et, notamment, pour l'élaboration du rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Les réseaux peuvent apporter, à la demande de l'OIF, et dans leur domaine de compétence, leur concours aux études, expertises et/ou publications de l'Organisation.

Les réseaux sont invités à contribuer aux initiatives de l'OIF en faveur de la promotion de l'usage du français et de son observation au sein des enceintes internationales.

L'OIF et les réseaux institutionnels pourront associer en tant que de besoin les opérateurs directs et reconnus du Sommet et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à la mise en œuvre des activités.

La présente Charte de partenariat est ouverte à l'adhésion volontaire des réseaux institutionnels qui répondent aux critères de définition susmentionnés.

L'OIF tient, sous la responsabilité de la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, un répertoire régulièrement mis à jour des réseaux institutionnels adhérant à la présente Charte.

La présente Charte est adoptée à Paris, le 13 mars 2012, à l'occasion des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) apporte son soutien à 15 réseaux qui fédèrent plus de 500 institutions dans près de 60 pays. Elle favorise ainsi le développement d'espaces de coopération professionnelle privilégiant l'échange d'expérience et de savoirs, l'approfondissement de la concertation francophone sur des thèmes d'intérêt commun et le développement de capacités et d'outils de travail comparatifs.

Le dialogue permanent entre la Francophonie et les réseaux institutionnels mis en place dans les secteurs du droit et de la justice, des droits de l'Homme, de la régulation, de la médiation et des élections, permet d'arrimer ces structures, leurs membres et leurs agents, ainsi que les citoyens, aux valeurs de la Francophonie.

Dans le même temps, l'OIF s'attache à promouvoir les activités de tous ces réseaux auprès des organisations internationales et régionales.